728 (2021-2022) — N° 10

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

22 DÉCEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 *

AMENDEMENT

proposé après approbation du rapport

par

Mme Bernard, MM. Mugemangango et Beugnies

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **728** (2021-2022) – Nos 1, 1*bis* à 9 et 9*bis*

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

AMENDEMENT

Dans le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 33.16.00 du programme 023 de la division organique 10 intitulé « Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté » sont augmentés de 816 milliers d'euros.

Cette augmentation est compensée par la suppression de l'article de base 11.01.00 du programme 017 de la division organique 09 intitulé « Traitement et indemnités ».

JUSTIFICATION

Le montant de 816 milliers d'euros prévu pour la rémunération des collaborateurs des ministres sortis de charge peut être mieux investi.

A. BERNARD

G. MUGEMANGANGO

J. BEUGNIES